



COLLÈGE
PIERRE DE COUBERTIN

TAXE D'APPRENTISSAGE



" Ce que nous devons apprendre à faire,
nous l'apprenons en le faisant " Aristote

Collège Pierre de Coubertin

66, avenue Pierre Mendès France

45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Tel : 02 38 86 61 44

ce.0451702w@ac-orleans-tours.fr



LA SEGPA DU COLLEGE

Le collège Pierre de Coubertin situé dans la commune de Saint-Jean-de-Braye dispose d'une SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) qui accueille **les élèves en difficulté scolaire** et qui leur permet grâce à un enseignement adapté et personnalisé (effectifs allégés, enseignants spécialisés) de retrouver une scolarité positive.

Dans **les classes de 4ème et 3ème Segpa**, la mise en place **des ateliers professionnels et des périodes de stage en entreprise**, prépare les jeunes à une entrée dans la filière professionnelle tout en leur faisant découvrir le tissu économique et professionnel local.

UTILISATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe professionnelle que nous récoltons permet **la mise en œuvre de projets innovants** tout en donnant **des conditions de travail optimales** à nos élèves :

- Équipement des plateaux techniques
- Achat des matières premières
- Déplacement en entreprise, dans les CFA et les Lycées Professionnels
- Achats des tenues professionnelles ...



NOS ATELIERS PROFESSIONNELS



ATELIER HABITAT

Les métiers du bâtiment

- La construction ou la rénovation
- L'aménagement, l'agencement, la finition
- Les équipements techniques de l'habitat



ATELIER H.A.S.

Hygiène Alimentation Services

- La préparation culinaire
- Le service
- L'entretien des locaux et du linge



VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Solde de 13% affecté aux établissements
de formation technologiques et professionnelles.

LES NOUVEAUTES POUR 2023



- ♦ A partir de 2023, le circuit de collecte et de distribution du solde de la taxe d'apprentissage change !
- ♦ La déclaration du solde se fera par la DSN (Déclaration Sociale Nominative).
- ♦ Les sommes collectées par l'URSSAF seront reversées à la caisse des dépôts.
- ♦ Une plateforme de fléchage intitulée **SoltéA** est créée par la Caisse des Dépôts pour désigner les établissements habilités et destinataires du solde de la taxe d'apprentissage.
- ♦ Après affectation des entreprises par l'intermédiaire de cette plateforme, la Caisse des Dépôts reversera les fonds aux organismes habilités à percevoir ce solde.

**NOTRE ETABLISSEMENT SCOLAIRE
EST HABILITÉ À PERCEVOIR LE
RÈGLEMENT DU SOLDE DE LA
TAXE D'APPRENTISSAGE DE
VOTRE ENTREPRISE.**

**AUJOURD'HUI, AVEC LE
VERSEMENT DE VOTRE TAXE,
VOUS AVEZ LE POUVOIR DE
PARTICIPER À LA FORMATION DE
NOS ÉLÈVES DE SEGPA QUI
DEVIENDRONT LES ACTEURS DE
DEMAIN !**



MODE D'EMPLOI EN DERNIÈRE PAGE

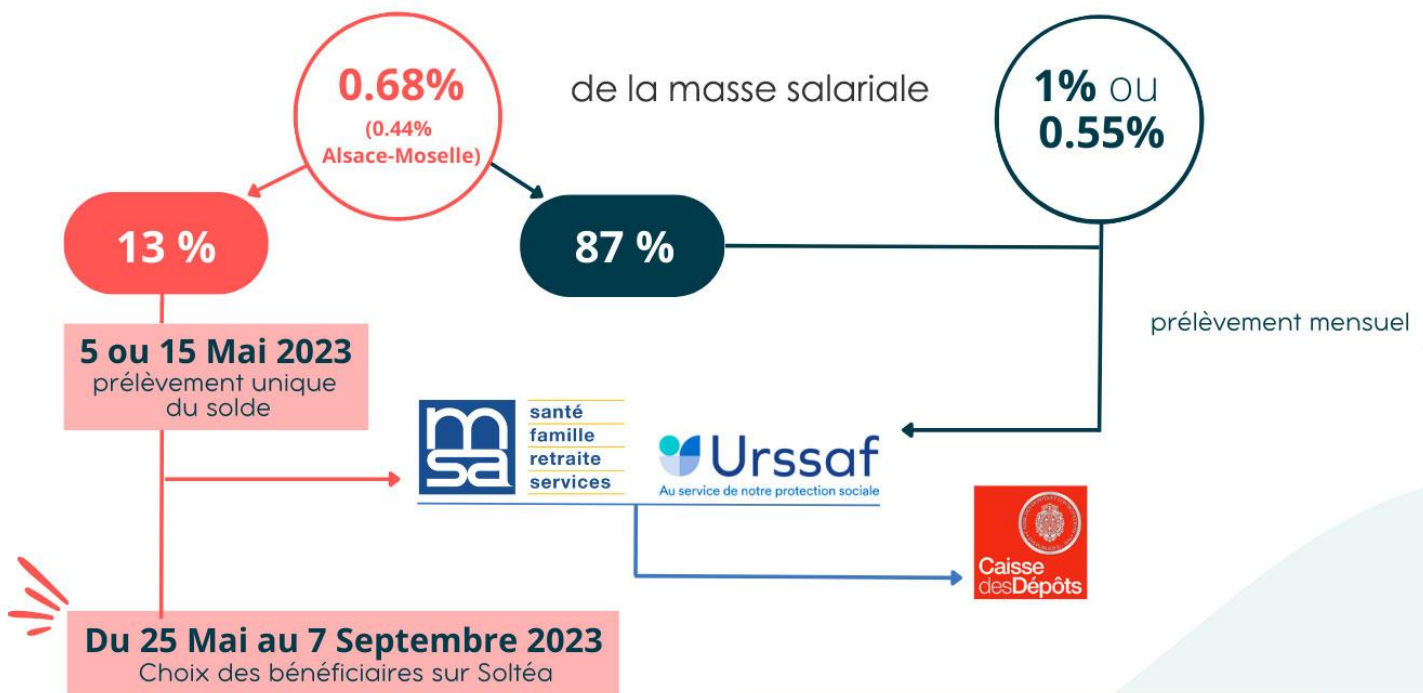
Solde de la taxe d'apprentissage 2023

Mode d'emploi

Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance

Apprentissage

Formation professionnelle



<https://www.soltea.gouv.fr>

Désigner ses bénéficiaires

- 1 Connectez-vous sur la plateforme Soltéa
- 2 Recherchez le/les bénéficiaires
**Collège Pierre de Coubertin
ou UAI 0451072W
ou SIRET 194 510 723 00019**
- 3 Affectez un % de votre solde TA